

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 décembre 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 348 492 Dinars et un actif net de 1 314 380 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

(2) L'abonnement de certaines charges de la rubrique « CH2- Autres charges » n'a pas été fait de manière cohérente entre les quatre trimestres de l'exercice 2019.

En effet, le montant abonné au quatrième trimestre relatif auxdites charges s'élève à 10 853 dinars contre une charge trimestrielle moyenne de 1 200 dinars pour les trois premiers trimestres de la même année 2019.

Le détail de ces charges se présente comme suit (les chiffres sont présentés en dinars) :

Nature de la charge	Montant de la charge relative aux trois premiers trimestres	Moyenne relative au trois premiers trimestres (1)	Montant de la charge relative au 4^{ème} trimestre (2)	Ecart (2)-(1)
Honoraires du CAC	1 500	500	2 000	1 500
Publicité et Publications	600	200	4 103	3 903
Jetons de présence	1 500	500	4 750	4 250
Total	3 600	1 200	10 853	9 653

Cette situation est contraire aux dispositions du paragraphe 21 de la norme NCT 18 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les OPCVM qui prévoit que l'ensemble des charges et des produits courus à la date de calcul de la valeur liquidative doivent être pris en compte en comptabilité afin d'assurer l'égalité entre les actionnaires entrants et sortants.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **20,91%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 28 janvier 2020
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

BILAN
Au 31 Décembre 2019
(Unité: Dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 066 507	1 021 271
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	545 753	631 528
b - Obligations de sociétés	4-3	460 167	389 743
c - Emprunts d'état	4-4	60 586	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		281 985	369 773
a - Placement monétaires	4-5	276 758	276 363
b - Disponibilités	4-6	5 227	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		1 348 492	1 391 044
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	24 127	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	9 985	470
TOTAL PASSIF		34 112	24 130
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4-9	1 259 923	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		54 457	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	12	-
b - Sommes distribuables de l'exercice		54 445	52 221
ACTIF NET	4-11	1 314 380	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 348 492	1 391 044

ETAT DE RESULTAT
Au 31 DECEMBRE 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		7 621	63 272	5 741	50 228
a - Dividendes	5-1	-	36 063	-	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2	6 846	23 830	5 741	23 858
c- Revenus des emprunts d'Etat	5-3	775	3 379	0	0
<u>PR 2 - Revenus des placements</u>	5-4	5 529	22 060	5 507	18 832
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 150	85 332	11 248	69 060
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-5	-2 635	-10 462	- 3 468	- 14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		10 514	74 870	7 780	54 950
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6	-12 480	-20 402	- 439	- 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 965	54 468	7 341	54 511
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7	-76	-23	- 2 052	-2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-2 041	54 445	5 288	52 221
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		76	23	2 052	2 290
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		38 067	-23 931	-42 510	-41 308
+/- valeurs réalisées sur cession des titres		-18 911	-34 468	26 281	102 639
Frais de négociation de titres		-86	-261	-356	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE		17 105	-4 192	-9 245	115 068

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 DECEMBRE 2019

(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	17 105	-4 192	-9 245	115 068
a - Résultat d'exploitation	-1 965	54 468	7 341	54 511
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	38 067	-23 931	-42 510	-41 308
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-18 911	-34 468	26 281	102 639
d - Frais de négociation de titres	-86	-261	-356	- 774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-52 209	-	- 47 327
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>				
a - Souscriptions	-	5 448	-	5 847
* Capital	-	5 615	-	5 586
* Régularisation des sommes non	-	-220	-	202
* Régularisations des sommes distrib.	-	53	-	59
b - Rachats	-1 581	-1 581	- 59 091	- 98 392
* Capital	-1 572	-1 572	-54 784	-92 381
* Régularisation des sommes non	67	67	-2 255	-3 662
* Régularisation des sommes distrib.	-76	-76	-2 052	-2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	15 524	-52 534	-68 335	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>				
a - En début de période	1 298 856	1 366 914	1 435 249	1 391 718
b - En fin de période	1 314 380	1 314 380	1 366 914	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a - En début de période	17 636	17 561	18 326	18 773
b - En fin de période	17 615	17 615	17 561	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	74,617	74,617	77,838	77,838
<u>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,32%	-0,32%	-0,61%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN**4-1 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2019 un montant net de 1 066 507 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-12-2019	% de l'actif
Actions		623 484		517 994	38,41%
ARTES	16 191	117 448	4,864	78 753	5,84%
ATB	5 000	20 750	4,002	20 010	1,48%
ATL	18 300	47 517	1,688	30 890	2,29%
ATL NS J01072019	7 320	19 014	1,930	14 128	1,05%
BTE ADP	1 249	37 050	9,230	11 528	0,85%
CITY CARS	5 600	47 010	7,344	41 126	3,05%
EURO-CYCLES	6 270	112 431	18,770	117 688	8,73%
NEW BODY LINE	8 834	46 359	4,970	43 905	3,26%
SFBT	3 400	65 785	19,059	64 801	4,81%
SPDIT	6 000	61 800	8,403	50 418	3,74%
TPR	1 380	3 953	4,756	6 563	0,49%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,955	38 184	2,83%
Obligations et valeurs assimilées		504 016		520 753	38,62%
ATL 2013-1	1 000	20 000		20 752	1,54%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		63 782	4,73%
BNA 2009 SUB	1 000	33 300		34 353	2,55%
BNA SUB 2017-1 B	600	60 000		62 168	4,61%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		60 586	4,49%
CIL 2016/2	1 200	72 000		75 776	5,62%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000		60 374	4,48%
STB SUB 2019-1 C	1 000	100 000		100 769	7,47%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		42 192	3,13%
Titres OPCVM		27 672		27 759	2,06%
SICAV L'EPARGNANT	265	27 672	104,751	27 759	2,06%
TOTAL		1 155 172		1 066 507	79,09%

4-2 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à un montant de 545 753 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Actions et droits rattachés	623 484	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-105 489	-80 459
Actions SICAV	27 672	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	87	437
Total	545 753	631 528

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2019, un montant de 460 167 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Obligations	445 300	375 970
Intérêts courus	14 867	13 773
Total	460 167	389 743

4-4 : Emprunts d'Etat

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2019, un montant de 60 586 Dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
BTA	58 716	0
Intérêts courus à l'achat	0	0
Intérêts courus	421	0
Différence d'estimation sur BTA*	1 449	0
Total	60 586	0

* Ce montant représente la plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille au 31/12/2019 et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 276 758 Dinars au 31/12/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Comptes à terme STB		
Compte à terme au 05/11/2020 (10% ;750j)	203 288	203 288
Compte à terme au 01/06/2020 (TMM+2,5% ;740j)	73 470	73 075
Total	276 758	276 363

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 5 227 Dinars au 31/12/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Avoirs en banque	5 227	2 577
Sommes à l'encaissement	-	90 833
Total	5 227	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 24 127 Dinars, au 31/12/2019 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	2 271	2 608
Commission réseau	21 249	19 933
Commission dépositaire	607	1 119
Total	24 127	23 660

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 9 985 Dinars, au 31/12/2019, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Etat retenue à la source	0	291
Autres créditeurs (CMF)	112	115
Impôt à payer	17	63
Dirigeants	606	0
Autres opérateurs créditeurs	9 250	0
Total	9 985	470

4-9: Capital

Au 31/12/2019, le capital a atteint un niveau de 1 259 923 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 4,17% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949
Souscriptions	5 615	5 586
Rachats	-1 572	-92 381
Frais de négociation de titres	-261	-774
Variation d'estimation / actions et droits	-105 489	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	1 449	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	87	437
Plus-value/ actions	2 000	124 800
Moins-value/ actions	-37 576	-23 241
Plus-value/Titres OPCVM	3 261	1 221
Moins-value/ Titres OPCVM	0	-141
Moins-value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0
+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754
+/- val/report obligation	0	0
Sous-total 1	1 308 537	1 423 712
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-220	202
Régul des sommes non distribuables (rachats)	67	-3 662
Sous-total 2	-48 614	-109 019
Capital	1 259 923	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2019, se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2019

Montant	1 242 358
Nombre de titres	17 636
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-1 572
Nombre de titres rachetés	21
Nombre d'actionnaires sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	38 067
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-18 911
Frais de négociation de titres	-86
Régularisation des sommes non distribuables	67

Capital au 31-12-2019

Montant	1 259 923
Nombre de titres	17 615
Nombre d'actionnaires	47

4-10 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2019, à 12 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Report à nouveau sur arrondi de coupons	12	0
Total	12	0

4-11 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2019, à 1 314 380 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 3,84 %.

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Capital	1 259 923	1 314 693
Sommes distribuables	54 457	52 221
Total	1 314 380	1 366 914

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le quatrième trimestre 2019, le montant des dividendes est nul :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	-	36 063	-	23 325
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	3 044
Total	-	36 063	-	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2019, un montant de 6 846 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés	1 343	14 868	-595	13 773
Revenus des obligations de sociétés	-	-13 773	-	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	5 503	22 735	6 336	27 303
Total	6 846	23 830	5 741	23 858

5-3: Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2019, un montant de 775 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Revenus des emprunts d'ETAT (Réalisé)	1 971	2 958	0	0
Revenus des emprunts d'ETAT (potentiel)	- 1 196	421	0	0
Total	775	3 379	0	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 529 Dinars au titre du quatrième trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	-10 502	6 758	4 552	6 363
Revenus compte à terme (Report)	-	-6 363	0	-3 030
Revenus compte à terme échus	16 000	21 439	858	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	31	226	97	1 048
Total	5 529	22 060	5 507	18 832

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2019, un montant de 2 635 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
	au	au	au	au
	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 972	7 830	2 775	11 288
Rémunération de réseau (2)	331	1 316	347	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	331	1 316	347	1 411
Total	2 635	10 462	3 468	14 110

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	2 000	3 500	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	4 235	0	0
Publicité & publications*	4 103	4 703	0	0
Jeton de présence*	4 750	6 250	0	0
Redevance CMF*	331	1 316	347	347
Impôts et taxes*	233	395	92	92
Autres charges*	3	3	0	0
Total	12 480	20 402	439	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la	0	53	0	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-76	-76	-2 052	- 2 349
Total	-76	-23	- 2 052	- 2 290